nemel de Grèce qu'il devait partir à la première occasion, et jusqu'à ce moment, le jour de son départ, il serait considéré comme prisonnier.

M. Barakèze a répondu qu'il se soumettrait seulement à la force. Le commandant Amaretti a déclaré qu'il n'hésiterait pas à employer la force. Cette mesure est étendue à tous les sujets helènes résidant à la Canée, parmi lesquels se trouvent trois journalistes grecques et le personnel du consulat hellénique.

Cette mesure est, dit-on, le prélude d'un blocus complet et très rigoureux de l'île de Crète.

L'IMPRESSION

EN ANGLETERRE

Londres, 9 mars. — *Le Times*, reflétant la pensée de *lord Salisbury*, *estime que rien*, dans ce qu'on connaît de la réponse de la Grèce, ne peut modifier le jugement de l'Europe sur la situation de la nécessité impérieuse d'adopter des mesures prompte et énergiques pour y mettre fin.

Le *Times* insiste pour le rappel des troupes grecques, dont la présence a enflammé les passions de Crète.

The Daily News croit à un compromis honorable pour tout le monde. Il est possible cependant, ajoute-t-il, qu'un blocus pacifique précède le compromis.

Les représentants de la Grèce à l'étranger sont autorisés à déclarer aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités que la Grèce est disposée à reconnaître la souveraineté temporaire du Sultan sur la Crète, à rappeler la flotte et à placer ses troupes sous le commandement d'un représentant des puissances d'un rang supérieur à celui du colonel Vassos, et, après le rétablissement de l'ordre, les puissances autoriseraient un plébiscite.

Je vous ai déjà indiqué que, d'après une source bien informée, cette version du *Daily Chronicle* serait exacte.

EN AUTRICHE

Vienne, 9 mars. — Les journaux considèrent qu'on ne pouvait pas attendre de la Grèce une réponse affirmative à la note qui lui a été remise. Sa réponse contient la justification de sa conduite, et non un *refus formel d'exécuter* la volonté des puissances. Elle indique qu'on est disposé à Athènes à ne pas heurter les chocs. L'impression générale est plutôt favorable.

Conseil des Ministres

Paris, 9 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Les affaires de Crète

M. Hanotaux a donné connaissance au Conseil, de la note du gouvernement hellénique parvenue cette nuit au ministère des affaires étrangères en réponse à la communication des puissances.

Le Conseil supérieur en Algérie

M. Barthou a fait signer le projet de loi organisant la composition et déterminant les attributions du Conseil supérieur en Algérie.

Ce projet sera déposé mardi sur le bureau de la Chambre.

La peste bubonique et les ports français

M. Barthou a également fait signer un décret rapportant le décret du 9 février 1897, portant prohibition absolue de l'entrée du port de Marseille aux navires de l'Inde. Le nouveau décret établit une réglementation commune pour tout le territoire.

Le projet de crédit de 247.000 francs sera soumis à la commission du budget pour assurer dans tous les ports l'application des règlements et l'exécution des mesures défensives contre la peste.

SÉNAT

Séance du 9 Mars 1897

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Loubet, président

L'interpellation Joseph Fabre

M. Joseph Fabre. — *J'ai déposé, le 4 février, une demande d'interpellation sur les agissements de clergé et les directeurs syndicaux. La discussion fut ajournée par suite d'une indisposition du garde des sceaux. M. Barbier étant aujourd'hui bien portant, je demande que mon interpellation soit discutée immédiatement après le budget.*

M. le Président du Luxembourg.—Nous demanderons l'affichage. (Rires).

M. le Président. — La discussion de cette interpellation est fixée après le budget.

Le Budget de 1897

Ministère de la Marine

La Sénat reprend l'examen du budget de la marine.

M. Godin, rapporteur, répond aux observations présentées hier par M. Cabart-Danneville. Il insiste sur la nécessité de hâter les constructions neuves. Pour cela, il faut lancer les mises en chantier, mais de concentrer les efforts.

M. Barbey. — Le programme de matériel naval dont on parle aujourd'hui, remonte à 1894, mais il n'a, depuis lors, été appliqué qu'en partie. Par suite, nous sommes en retard sur les rivaux et il n'est pas sûr qu'en poursuivant le temps perdu, il faut éluder le gouvernement de songer à rapprocher ce programme.

M. l'amiral Besnard, ministre de la marine. — La situation de notre flotte est bonne actuellement, mais elle exige des augmentations, surtout dans le Nord. Les armements des nations lointaines sont réduits à leur plus simple expression, il est vrai, mais nous avons un certain nombre de navires en réparation. Nous avons dans la Méditerranée dix cuirassés de haut bord et une flotte respectable de croiseurs.

On exagère trop volontiers les accidents qui se produisent. Aussi, en a prétendu que le *Chanzy* *Marceau* était en réparation. Or, il est parti hier pour rejoindre l'escadre.

Le gouvernement, enfin, vous présentera prochainement une demande de crédits pour exécuter le programme que nous avons arrêté. Nous avons maintenant des compagnies de canonnerie très puissantes; j'ai eu des conférences avec leurs directeurs et je leur ai demandé ce qu'ils pourraient nous fournir dans un délai de quatre ans. C'est d'après leurs réponses que nous nous efforcerons de vous présenter un projet de loi.

La marine travaille. Nos équipages, vous les connaissez, notre maîtrance est incomparable. Quant à nos officiers, ils ont tout d'abord professionnelles que j'ai pesé qu'il était, depuis dix ans, le cas de la supériorité de marine, un corps d'état-major qui nous est inférieur.

J'ai notamment institué une école des hautes études qui commencent à Paris et sont contiguës, au point de vue pédagogique, à l'Ecole polytechnique. Les officiers qui sont avec confiance dans sa marine (Applaudissements).

Les divers chapitres du budget de la marine sont adoptés sans discussion ainsi que le budget de la marine des Invalides de la marine.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain.

La Chambre

Séance du 9 mars 1897

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Henri Brisson, président.

Validation d'élections

La Chambre valide d'abord sans débat l'élection de M. de Beauregard dans l'Indre et celle de M. Brunetti dans l'Aisne.

LES ÉVÈNEMENTS D'ORIENT

M. le Président. — J'ai reçu de M. Millerand une demande d'interpellation ainsi que le gouvernement compte donner à la réponse de la Crète.

M. Hanotaux (Vif mouvement d'attention). — Messieurs, *le gouvernement a reçu une note seulement* la note de la Grèce. Il a besoin de bien attentivement ce document et d'en étudier la portée (Murmures à gauche), de telle façon que cette discussion soit utilement éclairée par le gouvernement. (Rumeurs à gauche.)

Le gouvernement, qu'il n'en est qu'aujourd'hui à midi, la réponse de Grèce, demande donc à la Chambre un délai.

M. de Lanjuinais. — Mais quel délai ?

M. Pourquery de Boisserin. — On n'est pas si avare de paroles à la Chambre des communes. (Très bien à gauche.)

M. Delonclé. — C'est une erreur, on y a refusé de parler. (Très bien au centre).

M. Hanotaux. — Le gouvernement s'en tient à ses précédentes déclarations. Il demande à la Chambre de n'en rapporter à lui pour indiquer la date prochaine, à laquelle l'interpellation pourra être discutée. (Mouvements divers).

Réplique de M. Millerand

M. Millerand.—J'estime que dès présent le gouvernement a pu se rendre compte que la note de la Grèce indique que son gouvernement s'oppose à tout nouvel envoi de troupes. Au rappel de sa flotte et qu'il insiste pour le *maintien de ses troupes en Crète*. En outre, la Grèce demande que le peuple crétois puisse être consulté sur la question de savoir par qui il entend être gouverné. (Applaudissements à gauche).

En bien, messieurs, il faut savoir si le gouvernement va s'engager dans cette affaire sans s'être préalablement éclairé. Il faut savoir si la guerre de vaincue de 1870 (vifs applaudissements à gauche) va vaincre ses plus cruels souvenir et ses plus chères espérances et opposer un *nouveau* à la revendication du droit pour les peuples de disposer librement d'eux-mêmes. (Mouvements. — Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs).

Oui, la France a le droit de savoir si la politique de son gouvernement va pas à rencontre de ce principe, auquel se rattachent nos traditions.

On a parlé du Tonquin de moyens coercitifs. Ce point ne peut pas être tranché sans que le gouvernement demande l'assentiment du Parlement. Il ne faut pas qu'on engage le pays sans son aveu. Le gouvernement doit donner son avis et faire une date précise. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Intervention de M. Méline

M. Méline. — Je suis surpris que M. Millerand ait obligé à répéter aujourd'hui ce que je lui ai dit hier. (Violentes protestations à gauche).

M. Jaurès. — Non, le silence n'est pas possible.

M. Méline. — Le gouvernement a le devoir d'être circonspect, il a hâte de venir s'expliquer devant la Chambre. (Rires ironiques à gauche).

Mais les affaires extérieures ne se mêlent pas comme M. Millerand le voudrait, en interpellant tous les jours le gouvernement. On ne se soucie pas assez de l'effet produit au dehors par ces interpellations. (Applaudissements au centre et à droite).

Les responsabilités qui nous incombent ne nous permettent pas de nous expliquer aujourd'hui. (Violent tumulte à gauche).

M. Gérault Richard, qui interrompt violemment, est rappelé à l'ordre. Le tapage empêche d'entendre ce qu'il dit.

M. Méline — Je suis profondément étonné que d'une question nationale on veuille faire une question de parti. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

M. Méline. — Si on confinne une telle tactique, on rendra la tâche du gouvernement impossible. Tout le monde comprend qu'après la note de la Grèce, le gouvernement doit entrer en pourparlers avec les puissances (très bien au centre). Le gouvernement manquerait à ses devoirs s'il ne le faisait pas.

Les affaires de France sont assez sérieuses pour que la Chambre fasse au gouvernement crédit de quelques jours. (Applaudissements au centre et à droite.)

Réponse de M. Millerand

M. Millerand. — Je proteste contre les paroles de M. Méline. Pas plus que vous, je n'ai mêlé des préoccupations de parti à une question nationale. Il n'y a ici que des Français dès gens de bonne foi qui ont le devoir de discuter les intérêts du pays. (Très bien à gauche.)

Le devoir du gouvernement est de proposer un jour fixe pour la discussion des interpellations sur les affaires d'Orient et on n'est pas trop lui demander de le remplir. (Très bien à gauche).

Proposition de M. Cunéo d'Ornano

M. Cunéo d'Ornano dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à proposer pour la solution pacifique du conflit en Crète l'appel au peuple. (Ricaneaux au centre et à gauche. Applaudissements à droite).

M. le président fait observer à l'orateur que la discussion de sa proposition empêcherait sur le décret de la Chambre.

Cette proposition pourrait venir utilement que comme conclusion des interpellations déposées.

M. Cunéo d'Ornano demande qu'on fixe une date certaine pour la discussion des interpellations sur les affaires d'Orient.

Question de M. Denis Cochin

M. Denis Cochin estime qu'il n'a pas selon lui, longuement à répondre à quelques paroles de discussion des interpellations mais que l'on nous déclare à cette heure qu'on n'est pas plus engagé dans l'ultimatum contre les Turcs qu'on ne l'est dans l'ultimatum contre les Turcs. (Applaudissements à gauche).

Le gouvernement ne répond pas, ce qui provoque un vif tumulte à l'extrême-gauche.

Des interruptions s'entrecroisent. M. Jaurès interpelle les membres de la majorité. Crépitant à gauche, quelques voix demandent que l'interpellation soit fixée discutée (Bruit et rumeurs à gauche. Très bien au centre et à droite).

La proposition du gouvernement est mise au voix au milieu d'une vive agitation.

A jeudi

Au banc des ministres, plusieurs députés ont un long entretien avec le président du Conseil.

L'ajournement à jeudi de la fixation de la date d'interpellation est prononcé par **342 voix contre 205.**

L'élection de Bordeaux

La séance se rétablit et sur le rapport de M. Bouelle la Chambre invalide l'élection de M. Sarlet dans la première circonscription de Bordeaux.

Les victimes des inondations

On renvoie à la commission du budget, une proposition de M. Coutant, tendant à ouvrir un crédit de 50.000 francs pour venir en aide aux victimes par les inondations dans le département de la Seine.

Les décès dans l'armée

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Dervelay, sur le décès du cavalier Paillot, du 6e hussards à Meaux le 10 janvier dernier; 2° de M. Gaston Doumergue, sur le décès du cavalier Canaud, sur les faits qui ont déjà été présentés sous forme de question, par M. Emmanuel Arago.

M. Dervelay prend la parole.

Il importe selon lui que le ministère de la guerre exemplaire dans le monde des hommes. Or, un soldat d'un coup de pied de cheval à la jambe, le 10 décembre, n'a pas été reconnu malade à la suite (Réclamations).

Non seulement on ne lui a donné aucun soin, mais encore l'a-t-on obligé à monter les chevaux les plus difficiles. (Protestations au centre et à gauche, bruit à l'extrême-gauche.)

Aussi après s'être traîné pendant quelques mois il est terminé. Il mort le 10 janvier après de longues souffrances. Il faut que le ministère de la guerre prenne des mesures pour éviter de pareils faits et empêcher que nos soldats meurent toute la saison. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Carnaud est inscrit après **M. Dervelay**, rappelle le mort du cavalier Agostini à Marseille. Dans sa réponse le ministre de la guerre a affirmé que le soldat était mort d'une congestion qu'il avait volontairement cherché. Le vécité, c'est qu'il est mort d'une bronchite-pneumonie qui s'était déclarée à la suite d'un deuxième d'une bronchite donnée à un soldat bourgeoisé sur l'ordre de son caporal de chambre. La bronchite-pneumonie mort du soldat il y a eu complicité, bien que chefs et manque disposé du reste. Il faut que le ministère de la guerre mette du sang rouge à de pareils abus.

M. Rague appelle de son côté l'attention du ministère sur ce qui s'est passé au 76e régiment d'infanterie.

Le soldat y est mort faute d'avoir été reconnu malade. Mis dans un hospital et crachait le sang, le major Colin. Après une marche militaire, son lieutenant dut le ramener par tramway.

L'ordre du jour pur et simple est rejeté par **348 contre 237.**

La priorité en faveur de l'ordre du jour de confiance dans la sollicitude du ministre, des hôpitaux et des médecins est votée par **327** voix contre **142.**

Cet ordre du jour est voté par **306** voix contre **87.**

La séance est levée à 6 heures 25.

Physionomie de la Séance

Encore un incident sur les affaires de Crète et ce n'est pas le dernier. Tant que le gouvernement n'aura pas fait connaître à la Chambre l'explication que beaucoup jugent indispensables, l'opposition reviendra à la Chambre. C'est encore M. Millerand qui a tenté de faire parler les ministres, mais ceux-ci ont une fois plus gardé le silence et réclamé un nouveau délai que finalement la Chambre leur a accordé. La lutte déjà très vive hier a été plus ardente encore aujourd'hui. Be part et d'autre on s'est reproché de vouloir transformer en question de parti, un débat qui est et doit en réalité demeurer une question de politique générale. M. Millerand a encouru un rappel à l'ordre en accusant le président du Conseil de vouloir avant tout sauver son portefeuille.

M. Millerand a fort bien compris que cette interruption du jeune député socialiste de la Seine était plutôt nuisible qu'utile à la cause qu'il défendait. *Il est probablement obligé de s'engager sur le terrain où les intransigeants de son parti semblaient vouloir l'entraîner.* Il n'en a pas moins été très ferme dans le fond, bien qu'modéré dans la forme, donnant ainsi une nouvelle preuve de son habileté de tacticien parlementaire.

Jeudi la question reviendra devant la Chambre à propos de la fixation de l'interpellation Mirman. Tout porte à croire que le débat si impatiemment attendu ne se produira pas avant la séance de vendredi.

∴

La Chambre a discuté ensuite les diverses interpellations sur la façon dont les médecins-majors remplissent leurs devoirs. Suivant les interpellateurs c'est le *corps de santé militaire* qui en a souffert et qui négligeant a causé la mort du cavalier Baljat et du soldat Levêque.

Les faits signalés à la tribune sont assurément fort désagréables et le ministère de la guerre a reconnu lui-même que des fautes avaient été commises; mais il y aurait quelque injustice à *faire retomber la responsabilité de ces fautes* dont les auteurs ont été punis sur le corps médical tout entier.

C'est pourquoi le général Billot n'a pas cru devoir accepter l'ordre du jour pur et simple qui, s'il eut été voté, aurait eu caractère de blâme trop général.

Le ministère de la guerre tenait à obtenir un ordre du jour de confiance que la Chambre ne lui a pas marchandé.

NOUVELLES ETRANGÈRES

L'Espagne et la révolte cubaine

Tonlon, 9 mars. — Le cuirassé espagnol *Pelago*, qui se trouve depuis deux mois en réparation à la Seyne, vient de recevoir l'ordre de son gouvernement de se tenir prêt à rentrer ces jours-ci à Barcelone, en raison des événements de Cuba.

Dernière Heure

DÉCLARATIONS OPTIMISTES de Missack-Effendi

M. Missack-Effendi, secrétaire à l'ambassade de Turquie, a fait aujourd'hui à un rédacteur du *Soir* les déclarations suivantes :

« La réponse de la Grèce ne me semble pas de nature à modifier en quoi que ce soit l'attitude de la Turquie qui est celle de la rigoureuse expectative et de l'attention. Cette réponse de la Grèce qui, par son étendue même et la modération de ses termes, paraît un acheminement vers une entente pacifique ne nous a surpris qu'à demi. Une détente était dans l'air depuis 48 heures, il me paraît évident que nous devons la considérer comme suffisante bien que dans l'intérêt même nous ne voyions pas ainsi dire pas intéressés.

« C'est surtout les puissances qui peuvent s'en réjouir.

« Il faut rendre justice, nous avons les plus expresses assurances pacifiques de la Bulgarie et de la Serbie, et de ce côté je pense que nous pouvons être tranquilles. Le moment, comme le leur, est à la paix. Soyez certains que ce n'est pas nous qui tenterons de la troubler. »

ENTREVUE de M. Hanotaux et du ministre grec

Paris, 9 mars. — Le *Courrier du Soir* dit que l'entrevue de M. Hanotaux avec le ministre de Grèce qui lui apportait la réponse de son gouvernement à l'ultimatum des puissances, a été assez longue et empreinte d'une réelle cordialité.

Il nous revient dit-il, qu'à l'issue de l'entrevue qui a nécessité la suspension des audiences du ministère, M. Delyannis ne dissimulait pas sa satisfaction du synagogique accueil qui lui a été fait au Quai d'Orsay.

Combat entre insurgés et Turcs

A HERAPETRA

La Canée, 9 mars. — Les insurgés ont sommé les Turcs qui se trouvent dans le fort de Hierapetra. Sur le refus, les insurgés ont ouvert le feu. Un croiseur italien qui se trouvait sur la rade tire des coups de canon pour éloigner les insurgés.

CE QUE L'ALLEMAGNE PENSE

de la réponse de la Grèce

Berlin, 9 mars. — Les termes de la réponse de la Grèce, à la note des puissances ont causé ici un certain étonnement.

Après les déclarations catégoriques des hommes d'Etat grecs, on croyait que que le refus serait aussi vague. Tout le monde est maintenant convaincu que la Grèce crédera provocation. On approuvé que l'ordre a été envoyé au croiseur *Kaiserin Augusta* de participer au blocus du Pirée.

Note officieuse anglaise

Londres, 9 mars. — Une note officieuse dit que la réponse de la Grèce n'est pas satisfaisante. Le rappel de la flotte pourrait adoucir les mesures coercitives des puissances qui néanmoins ne toléreront pas le séjour de l'armée grecque en Crète.

En présence du renouvellement des hostilités entre les musulmans et les chrétiens, les puissances seront peut-être obligées de chasser de suite les Grecs par la force et de procéder à la pacification de l'île.

A la Chambre des Communes

Londres, 9 mars. — A la Chambre des Communes, sur une question posée de savoir si le gouvernement pendrait le ministère de Paris avant de procéder à des mesures coercitives à l'égard de la Grèce, il a répondu qu'il convenait de laisser aux ministres le temps de prendre une décision.

Après la séance de la Chambre, les ministres ont tenu conseil sous la présidence de lord Salisbury. On ne connaît pas encore la décision prise.

Et Arton reste muet

Paris, 9 mars. - M. Le Poittevin, juge d'instruction, a interrogé Arton cet après-midi.

L'agent du baron de Reinach n'a encore prononcé aucun des sons si impatiemment attendus, et on croit qu'il ne le fera pas avant la fin de la *semaine prochaine*, si toutefois il le fait.

UNE FEMME ETRANGLÉE

à Caestre

Arrestation de l'assassin

A VINCENNES

En terminant la relation de l'exécrable crime de Caestre, nous mentionnions que le comptable était connu et que son arrestation n'était plus qu'une question d'heures.

Les événements ont donné raison ; l'assassin a été, en effet, arrêté hier matin, à Vincennes, encore nuit de la montre en or de la victime.

Ce misérable n nommé Boone Evariste-Henri-Benoît, âgée 23 ans, né à Caestre. Voici son signalement exact : taille 1 m. 70, cheveux châtain foncé, yeux bleus, front haut, nez petit, bouche moyenne, menton rond, figure fossette; légère cicatrice là jeune gauche près de l'œil ; un canon est tatoué sur l'avant bras gauche, le chiffre 13 entre le pouce et l'index gauches, un artilleur et une femme, sur l'avant bras droit.

Un misérable

Henri Boone est né à Caestre avons-nous dit; fils de cultivateur aisés, il perdit ses parents encore jeune et dès lors mal vu après avoir lancé une affaire qui ne réussit pas, il s'engagea et fit son service militaire au 13e régiment d'artillerie à Vincennes. Il fut libéré l'année dernière et revint à Caestre. Quelque temps après Boone après avoir commis un vol disparaissait subitement.

Il était réparti Vincennes et il fut arrêté la veille avant *jour de son mariage* avec une jeune fille de bonne famille.

Condamné à 1 mois de prison, il purgea sa peine à la maison d'arrêt d'Hellemmes où il aperçut plusieurs fois Vanyngelandt. Il en sortait vers le 15 février nanti d'une somme de 45 francs.

Deux jours après il était pris en flagrant délit de braconnage de surlendemain il est encore pince.

Pendant une bonne de jours, on ne l'aperçoit pas, lorsque mardi dernier, 2 mars, vers sept heures du soir, il revient à Caestre ; il demande l'hospitalité à M. Vanille, ouvrier de brasserie, dont les fils est au de ses camarades de régiment. Il annonce qu'il repart le lendemain pour Paris.

Au lieu de partir, Boone se rend à l'estaminet du *Pauvre* et rencontre Sélers à qui il raconte de ses amis. Tous trois font la noce jusqu'au soir. Au moment de payer, Boone prétend qu'il n'a pas d'argent et, sur les 2 fr. 90 qu'il doit payer, il donne un billet de 5 francs. Sélers, en sa qualité, il propose de laisser en gage un pantalon entouré d'épaisse et d'une ficelle tressée qu'il aurait remarquée.

L'aubergiste accepte et Boone passe de nouveau la nuit dans ce repaire jusqu'à chez M. Vanille. Ce n'est que le lendemain, vers huit heures du soir qu'il est de dédoublement et renouvelant son intention de se rendre à Paris.

Depuis, on n'a plus revu à Caestre.

Une lettre interceptée

M. Lefebvre, juge d'instruction, se livrait à son enquête, se livrait du crime, samedi, vers 4 heures d'demie du soir, à Caestre, lorsque Sélers lui remit une lettre signée Boone.

Le vieux portait le nom de Sélers, mais la lettre était adressée au cabaretier du *Pauvre*; Boone, annonce qu'il venait de trouver une place à Lille, la conséquence, il priait le destinataire de lui envoyer ses vêtements, que dans la boîtaine il adresserait les 2 fr. 50 qu'il lui devait.

La lettre portait la date du vendredi 5 mars. Et le lendemain, elle levée est faite à 2 heures de l'après-midi.

Les soupçons le juge d'instruction avait encore contre Boone se fortifierait à la lecture de cette lettre qu'il était, comme on le pense bien, qu'un moyen pour le coupable de se créer un alibi. Aussi le signalement de Boone fut-il envoyé partout, sa culpabilité ne faisant aucun doute.

Boone à Lille

Boone est tenu, en effet, à Lille, il est allé *se cacher chez ses parents, malheureux, qui* l'a classé aussitôt.

Comment est-il rendu à Caestre ensuite ? C'est ce que l'instruction établira.

On a constaté que le sang de ses poches du vêtement de l'assassin un mouchoir tâché du sang qui prouvait de la coupure qu'il s'est faite à la suite du passant sa main pour faire jouer l'espagnolette.

Le préméditation

Comme on le voit, il y a eu préméditation et l'échafaud qui été dressé pour Vanyngelandt pourrait bien-nouveau avant 6 mois lever ses deux bras rages sur la Grand'Place d'Hazebrouck.

DETAILS COMPLÉMENTAIRES

C'est à Vincennes où il avait été artilleur, que Boone a et errêté. Aussitôt après la descente de parquet à Caestre, M. Lefebvre, juge d'instruction, avait envoyé son signalement à tous les parquets de la région et à la préfecture de police qui possédait de lui une fiche à propos du vol dont nous parlions plus haut et qui avait été commis à Merris (arrondissement d'Hazebrouck).

Au mois de juin le tribunal le condamnait à trois mois de prison, mois qu'il avait déjà *disparu*. En octobre dernier comme il allait se mettre en Bretagne le curé de la paroisse habitait par la jeune fille qui était son collègue d'artillerie venait demander des renseignements sur le passé de Boone. Cette démarche amena l'arrestation du voleur qui vint faire ses quatre jours de prison préventive.

Premier interrogatoire

Les agents qui ont procédé à l'arrestation de Boone, ont constaté qu'il portait aux mains des traces d'égratignures. Lui ayant demandé d'où elles provenaient, il prétendit qu'il s'était battu avec des sous-officiers d'artillerie.

Enfin interrogé sur la provenance de l'argent qui lui permet de faire le voyage de Caestre à Lille, Paris, Vincennes, il a déclaré qu'il était allé détorrer l'argent provenant du vol commis à Merris.

L'enquête arrivera à Hazebrouck demain jeudi.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment ont répartis, à la séance de lundi, les vœux des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin :

1° Sur l'ajournement de la fixation de l'interpellation sur les affaires de Crète :

Tous nos députés ont voté *pour*, à l'exception de MM. Basly, Défontaine, Guesde, Lamendin, de Montalembert, Sayer, qui ont voté *contre*.

La Chambre a adopté par 315 voix contre 194.

2° Sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Lucs de Casabianca) :

Ont voté *pour* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Riesbourg, Cochin, Cogez, Dansette, Dassonvaux, Ferrand Elie, Grébu, Guillain, Hayez, Jonnart, Le Gavrian, Loyer, Plichon, Ribot, des Rotours, Sirot-Mallet, Taillandier, Weil-Mallet.

Ont voté *contre* : Basly, Défontaine, Dron, *Guesde, Lamendin, Lepez, de Montalembert, Sayer.*

Se sont *abstenus* : MM. Fanien, Dupuis, Ruse.

3° Sur l'ordre de MM. Pierre Richard et Marcel Habert :

Cet ordre du jour était ainsi conçu : « La Chambre, désirant que le gouvernement s'abstienne de nommer des fonctionnaires dans la circonscription où ils ont été candidats à des fonctions électives, passe à l'ordre du jour.

Tous nos députés ont voté *pour*.

La Chambre a adopté par 469 voix contre 19.

4° Sur la disposition additionnelle de MM. Maurice Lebon, Jumel, etc., à l'ordre du jour de MM. Richard et Habert.

Tous nos députés ont voté *pour*, à l'exception de MM. Basly, Défontaine, Dron, Guesde, Lamendin et Sayer, qui ont voté *contre*, et de MM. Lepez et de Montalembert qui se sont abstenus.

La Chambre a adopté par 258 voix contre 199.

5° Sur l'ensemble de l'ordre du jour de MM. Richard, Habert et Maurice Lebon :

Les députés ont voté de la même façon que dans le vote précédent, à l'exception de M. Dron, qui s'est *abstenu*.

La Chambre a adopté par 262 voix contre 89.

Contributions indirectes

M. Lepinay, commis à Dunkerque, est nommé commis à la sous-direction de Cambrai en remplacement de M. Fiévet, nommé commis à Maubeuge.

Conseil de révision

Les opérations du Conseil de révision commenceront le lundi 22 mars à Lille et se continueront jusqu'au 5 juin.

Les jésuites à Madagascar

Le compte-rendu que nous avons publié de la conférence de M. le pasteur protestant Lauga sur la situation de Madagascar, fait jaser les bas *cris aux journaux cléricaux*, de la *Dépêche* à la *Vraie France*, de la *Croi* à la *Libre Parole*.

M. Lauga a dénoncé les *intrigues* des Jésuites qui tendent à substituer, dans la grande île, leur domination à celle des pouvoirs publics. Et l'on sait que ces Jésuites ne touchent aux Jésuites. C'est là chose sacrée.

La *Vraie France* demande pourquoi, puisque nous nous étonnons des accusations formulées par M. Lauga, nous les avons complaisamment reproduites.

Les faits signalés par le conférencier nous ont paru, en effet, presque incroyables. Mais ce n'est pas une raison, bien au contraire, pour les passer sous silence. M. Lauga n'est pas le premier venu. C'est un des ministres les plus distingués de la région réformée. Il a été envoyé à Madagascar par la Société des missions protestantes, et son récit d'événements dont il a été témoin mérite — la *Vraie France* le reconnaîtra elle-même — quelque crance.

On ne prête pas aux jésuites ce n'est impunément que dix mille ouvriers étrangers arrivent un beau matin dans une ville comme la nôtre.

Les travailleurs nomades ne sont donc que des drôlemers de l'argent français. Ils lui font *prendre le chemin de la Belgique au grand préjudice* du commerce local. Ils concurrement fortement les travailleurs de la place et ce, sans profit pour la commune en particulier, pour le Trésor en général.

C'est sur cette situation anormale que la Fédération républicaine désire appeler l'attention des *pouvoirs publics*.

Les travailleurs qui la composent voudraient se sentir plus protégés contre la concurrence du travailleur étranger, venant hebdomadairement s'occuper sur notre place. Ils voudraient voir les pouvoirs publics, par une imposition quelconque, profitable à l'Etat et à la commune, faire supporter à ces ouvriers étrangers leur part des charges qui incombent à ceux de Roubaix.

Ils demandent, en un mot, qu'eux, qui paient des contributions et des charges d'Etat, ne puissent plus être concurrencés par ceux qui, tout en gagnant autant et bien souvent *moins*, gagnent quand même plus grâce aux charges qu'ils esquivent.

Comme nous le disions plus haut, la question vaut la peine d'être examinée.

Marius VÉRAN.

Un pendu

Hier matin, vers sept heures, un sieur Henri Lampe, âgé de 48 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 11, Roubaix-Hailcaps, a été trouvé pendu dans son grenier, par sa femme et sa belle-sœur.

Lampe était malade depuis quelque temps. Sa femme lui avait donné de la tisane six heures et demie. Quelques instants après, elle l'appela ; ne recevant pas de réponse elle monta en compagnie de sa belle-sœur et découvrit le corpsé de la dérte du corde fut coupée aussitôt et des soins empressés furent prodigués au malheureux. Mais tout fut inutile et à son arrivée, M. le docteur Leurelle ne put que constater le décès.

Un vol au comptoir

Lundi après-midi, vers quatre heures et demie, un individu Jules Benoît, âgé de 24 ans, journalier, demeurant rue de Fourmies, a été arrêté. Cet individu avait volé une somme de 10 francs, qui se trouvait dans le comptoir de l'estaminet Verriet, rue Perrot, 11. Benoît, qui était ivre, a fait des aveux. Il a été écroué au dépôt.

Accident de travail

Un accident de travail s'est produit lundi matin vers dix heures, dans l'atelier de menuiserie de la Société anonyme, rue du Curoir. Un menuisier, Eugène Cleeuwerck, âgé de 43 ans, demeurant rue Sébastopol, 21, s'est blessé à la main gauche en travaillant à la scie circulaire.

M. le docteur Dubrulle a constaté des coupures à contaté une plaie à l'index gauche.

Une arrestation

Les agents de sûreté Chastraine et Souflet, ont arrêté, hier matin, vers dix heures, rue des Longues-Haies, en vertu d'un réquisitoire décerné par le tribunal de simple police de Roubaix, un nommé Jules Wuillem, demeurant rue St-André, 40.

Cet individu a opposé une très grande résistance et ce n'est qu'avec beaucoup de mal qu'il a été conduit au commissariat.

Un nommé Henri Demeyer, âgé de 20 ans, demeurant à la même adresse, a été arrêté pour *vagrance*. Celui-ci engagerait Wuillem à ne pas suivre les agents.

Outrage public à la pudeur

L'agent Dudrumez a arrêté lundi soir, vers huit heures, Grande Rue, pour outrage public à la pudeur, un sieur Hubert Jorion, âgé de 22 ans, quincaillier, demeurant rue de Lannoy, 26.

Coups à un enfant

Un sieur Joseph Lecomte, âgé de 28 ans, demeurant rue des Arts, aux environs de Roubaix, a été arrêté pour coups